

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) : 1

Votants : 15

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : MASSY-DUBROQUA-DESVALOIS-BEAUDOU-BERNARD-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LARZILLIERE-LEGROS

Pouvoirs : ESCOUBEYROU à BRUNEAU

Secrétaire : Georges BEAUDOU

Délibération N° 2026/05

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025
BUDGET « COMMUNE »**

Vu le compte financier unique 2024 du budget « commune » qui fait ressortir un résultat positif de 48 212, 59 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE d'affecter la somme de 16 307, 61 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068) et de reporter la somme de 31 904, 98 € en section de fonctionnement (002).

Tableau en annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 05 mars 2026

Le secrétaire,

Georges BEAUDOU

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.